

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

N°33-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 0

Nombre de votants : 13

Votes

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de la convocation

21 novembre 2024,
affichée le 21 novembre
2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes FONTAINE B, BENYAHIA, JACOB, SIMON, POUPONNEAU, EMON, DUBRUNQUEZ, MM. KOCIUBA, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE, CAPITAINE

Absents : MME TOUROLLE, FONTAINE N., MRS BRIZION, MAQUIN, LAQUEUE, KRAWIEC,

Secrétaire de séance : Madame Malika BENYAHIA

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 est approuvé.

Objet : Assurance statutaire du personnel (CNP)

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses conditions générales 2025, adressé par CNP Assurances,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 novembre 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE les taux, les éléments optionnels et les prestations :

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : taux de **7,15 %**, (franchise ferme de 15 jours sur la maladie ordinaire) pour les risques décès, accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Les options choisies : Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités Accessoires : NON

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de **1.55 %** (franchise ferme de 15 jours sur maladie ordinaire) pour les risques accident ou maladie imputable au service, grave maladie, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Les options choisies : Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités Accessoires : NON

-AUTORISE le Maire à signer le contrat CNP Assurances, Conditions Générales 2025, pour ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025,

-DEGAGE les crédits correspondants.

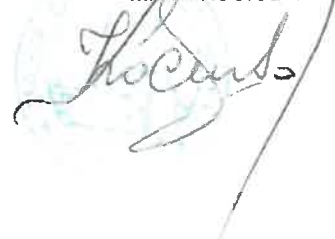
La secrétaire de séance

Malika BENYAHIA



Le Maire

Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 9 décembre 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 9 décembre 2024

de la publication le 9 décembre 2024

Mise en ligne sur le site internet le 9 décembre 2024

